

### Frais de scolarité

[Annexe aux conditions de règlement.]

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

L'inscription à toute formation de l'UCLY vaut engagement pour une scolarité pendant une année complète. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée, sauf dans les cas limitativement énumérés ci-dessous.

Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type [oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...]. L'UCLY se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

#### **Modalités de remboursement : frais de scolarités pour annulation d'inscription ou abandon d'études.**

En cas d'annulation d'inscription ou d'abandon en cours de formation, les modalités de remboursements des droits de scolarité des étudiants seront les suivantes :

- En cas d'annulation d'inscription administrative avant la fin des inscriptions : remboursement partiel déduction des frais de gestion de **200 euros**.
- En cas d'annulation pour raisons externes et sur justificatifs avant le **31/10<sup>1</sup>** : remboursement partiel déduction faite des frais d'inscription de 200 euros et du prorata des frais de scolarité effectuée.

Une inscription pour statut incompatible avec le statut d'étudiant ne pourra être remboursée après le 1<sup>er</sup> septembre. [ex : statut étudiant et statut demandeur d'emploi indemnisé, RSA, ...]

---

<sup>1</sup> raisons professionnelles, cas de force majeure, VAE inscrits avec tarifs année n-1, décision disciplinaire issue de faits sur l'année n-1, étudiant international contraint de rejoindre son pays d'origine avant la fin de l'année universitaire (refus de renouvellement de titre de séjour, refus de visa ...)

**En cas de remboursement, une somme de 200 euros reste acquise à l'UCLy au titre des frais et actes de gestion nécessaire à l'inscription.**

Toute demande réceptionnée à partir **du 1<sup>er</sup> novembre** sera déclarée comme un abandon d'études (aucun remboursement ne sera effectué) et non comme un simple annulation d'inscription.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnue (événement imprévisible, irrésistibles et extérieur aux parties), et signalé à l'UCLy par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, ou d'une défaillance de l'UCLy, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au prorata temporis de la formation effectivement dispensée.

En cas de demande d'annulation de l'inscription, l'étudiant est informé que :

- Un remboursement ne peut être demandé que si l'inscription a été payée ;
- Dans le cas d'un paiement de l'inscription en plusieurs fois, un remboursement ne peut être demandé qu'après versement complet de l'inscription, sauf accord écrit du directeur de l'unité de formation ;
- Le remboursement concerne uniquement les droits de scolarité (hors frais de gestion)

Toute demande d'abandon d'études :

- **Entraine la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...)** ;
- **Ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque.**

#### **Inscription via Parcoursup :**

L'UCLy s'engage à rembourser l'intégralité des frais de scolarité versés par un candidat lors de son inscription s'il accepte ultérieurement une proposition faite par une formation dans laquelle il était encore en attente sous réserve, le cas échéant des éventuels frais de gestion restant dus au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription d'un montant de 200 euros.

Aucun d'acompte ne sera réclamé sur les frais de scolarité avant que le candidat ne procède à son inscription administrative dans l'établissement.

Fait à Lyon, le ....

NOM Prénom

Signature